

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le 18/07/2022
ID : 026-212602528-20220711-CM20220711_1_3-DE

L'An deux mille vingt-deux, le 11 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-les-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2022.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Antonin KOSZULINSKI, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Claude ILLY, Sandrine AUGIER.

POUVOIRS : Stéphanie HOuset à Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE à Isabelle WICKI, Valérie GARCIA à Laurent PEMEANT, Sylvie DELOCHE à Fanély MONVILLE, Dimitri DELAIGUES à Catherine BARNERON, Danièle BERTHONNET à Geneviève BOUIX, Michel BERNE à Geneviève GIRARD, Agnès PAGES à Pierre TRAPIER, Marie-José BAYOUD-TORRES à Jean-Michel BOCHATON

OBJET : TARIF DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs comme suit :

1° - Terrain concédé :

Nature des concessions :

- simple : pour 2 corps (superposés)
- double : pour 4 corps (accolés et superposés)

Caractéristiques :

- concession temporaire: simple, 15 ans, non renouvelable.
- concession pour 30 ans : simple ou double, renouvelable.

Prix au m² :

- concession temporaire : 140.00 €
- concession 30 ans : 140.00 €

2° - Columbarium (case pour 2 ou 3 urnes) :

Concession pour :

- 15 ans : 280.00 €
- 30 ans : 560.00 €

3° - Cavurnes (pour 2 ou 3 urnes)

Concession pour :

- 15 ans : 500.00 €
- 30 ans : 1 000.00 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.

Adoptée par 33 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée le 12/07/2022



Le Maire